

Mémoire du



présenté à la Commission sur le développement social et la
diversité montréalaise (Ville de Montréal)

dans le cadre de la CONSULTATION PUBLIQUE :
*« Analyse de l'opportunité, pour l'agglomération de Montréal, de
se doter d'un conseil de politiques alimentaires (CPA) »*

Rédaction : Nicolas Montpetit
Directeur du Regroupement des éco-quartiers

5 Octobre 2015
685, boulevard Décarie, bureau 100
Montréal (Québec) H4L 5G4
514 507-5401
www.eco-quartier.org

Recherche et rédaction : M. Nicolas Montpetit,
Directeur du Regroupement des éco-quartiers.

Avertissement : Le contenu de ce mémoire n'engage que la responsabilité
de son auteur.

Table des matières

1. Avons-nous besoin d'un conseil des politiques alimentaires? Quelle serait la valeur ajoutée d'une telle structure pour les citoyennes et les citoyens ?	3
2. Quel serait son rôle : concertation, action, soutien à l'action directe, réflexion, intervention politique ou autre?	5
3. Quel serait le modèle le plus approprié : public, hybride, OBNL ou autre? Quelle est l'instance à laquelle le CPA devrait être rattaché? Quelles seraient les ressources requises pour lui permettre de remplir adéquatement son rôle?	5
4. Quels seraient ses enjeux prioritaires : production alimentaire, accès aux aliments, transformation et/ou distribution alimentaire, gestion des résidus alimentaires?	6
5. Quelle serait notre contribution à un CPA MTL?	8
Bibliographie	10

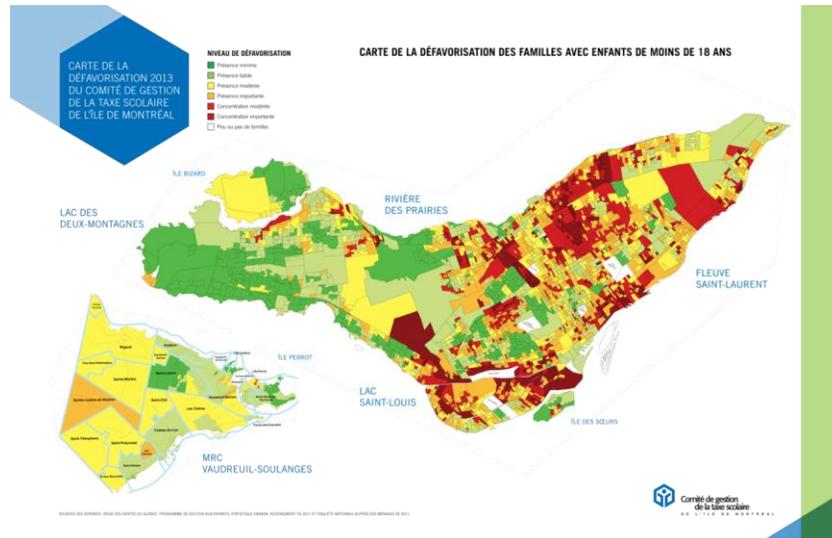
1. Avons-nous besoin d'un conseil des politiques alimentaires? Quelle serait la valeur ajoutée d'une telle structure pour les citoyennes et les citoyens ?

Nous avons besoin de nous doter d'un organisme ayant la capacité d'influencer les pouvoirs décisionnels. Le rôle du CPA ne doit pas se limiter seulement aux consultations et délibérations. Nous observons un réel besoin de se doter d'un organisme capable d'assurer la concordance entre les programmes et politiques existants afin d'assurer leur cohérence et complémentarité. Le CPA pourra également, dans la continuité du SAM, favoriser le transfert de connaissances et soutenir les initiatives innovantes et structurantes.

Le fait que 60 % de la population montréalaise (1 million de personnes) a une consommation de fruits et de légumes insuffisante (innover pour mieux se nourrir et se développer – SAM) requiert une implication concertée de tous les acteurs concernés. Le CPA nous semble être l'instance toute désignée pour le faire.

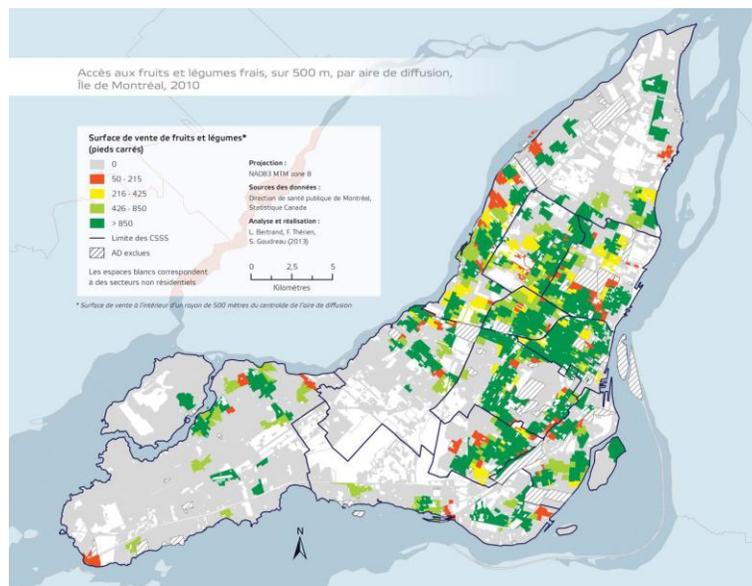
Le découpage actuel des pouvoirs et des responsabilités dans l'agglomération de Montréal favorise les prises de décisions et les interventions au niveau local, mais ne favorise pas nécessairement la redistribution des ressources afin de lutter plus efficacement contre les disparités. Nous concevons le CPA comme une opportunité de pallier, en partie, à ce manque dans le système alimentaire montréalais. Comme le montrent les cartes 1 et 2, on observe une concordance entre les secteurs de fortes défavorisations (zone rouge de la carte 1) et des déserts alimentaires (zones grises de la carte 2). La gestion décentralisée complique la réallocation de ressources afin de lutter adéquatement contre ces iniquités territoriales.

Carte 1



Source : cgtsim.qc.ca/index.php/fr/?option=com_content&view=article&id=65

Carte 2



* Surface de vente à l'intérieur d'un rayon de 500 mètres du centroïde de l'aire de diffusion.
Source : DSP du CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal, Étude sur l'accès aux aliments santé à Montréal.

2. Quel serait son rôle : concertation, action, soutien à l'action directe, réflexion, intervention politique ou autre?

Le CPA devra repérer, accompagner, soutenir et reconnaître l'excellence et encourager l'expérimentation, la découverte et l'audace au cœur du paysage alimentaire montréalais. Nous voulons qu'il ait un rôle de coordination, concertation et d'intervention politique pour faciliter l'action des membres et lutter contre les inégalités.

Le CPA devrait gérer des programmes de subventions, d'aide au fonctionnement et soutenir des initiatives mobilisatrices élaborées en partenariat avec les organismes du milieu. Nous entrevoyons minimalement deux programmes de subventions, le premier serait un programme levier pour les nouvelles initiatives provenant du milieu et le second un programme de financement pluriannuel pour les projets structurants.

3. Quel serait le modèle le plus approprié : public, hybride, OBNL ou autre? Quelle est l'instance à laquelle le CPA devrait être rattaché? Quelles seraient les ressources requises pour lui permettre de remplir adéquatement son rôle?

Nous penchons pour un modèle hybride (OBNL/Public) qui permettra au CPA de garder une certaine autonomie tout en ayant un lien direct avec le bureau du maire afin d'avoir une portée sur toute l'agglomération de Montréal et ainsi assurer une cohérence territoriale régionale.

Le CPA devrait s'inscrire dans la continuité du SAM pour capitaliser sur les expériences acquises, le travail accompli et le maillage déjà fait. Il doit reconnaître et maintenir les orientations, les axes d'interventions et les objectifs identifiés par les participants et les partenaires SAM 2025.

Afin de doter le CPA d'un réel pouvoir d'influence, nous sommes d'avis que le CPA doit être rattaché directement au bureau du maire. L'appui du maire de Montréal, qui est aussi président de l'agglomération, assurera dans un premier temps une pression politique pour que la Ville de Montréal et les villes liées intègrent les orientations du CPA. Dans un deuxième temps, l'engagement du maire servira de levier pour aller chercher l'engagement des milieux industriels, commerciaux, institutionnels et communautaires.

La complexité de l'agglomération de Montréal avec ses 19 arrondissements et ses 15 villes liées requiert une volonté politique forte de la part du maire pour faire avancer les futurs dossiers du CPA. L'implication du bureau du maire contribuera à la réalisation d'un plan d'action collectif ciblant des actions régionales et assurera sa mise en œuvre.

Nous pensons que le financement et la composition du conseil d'administration ou du comité de coordination sont des éléments clés de l'autonomie du CPA. Il devra recevoir un financement à la mission sur minimalement 4 à 5 ans pour permettre à l'organisme, et aux organismes qu'il subventionne, de mieux planifier leur développement et alléger leur tâche au moment des demandes annuelles de subventions.

Afin de garantir l'autonomie du CPA, le financement devra provenir de sources diversifiées : les institutions publiques, organismes régionaux et nationaux, le secteur privé (individus et compagnies) et d'activités d'autofinancement.

Les ressources requises pour lui permettre de remplir adéquatement son rôle sont un financement adéquat à la mission et une présence active de tous les acteurs incontournables du système alimentaire montréalais au sein de l'organisme, particulièrement le politique afin d'avoir une réelle influence positive sur les réglementations, zonages et programmes.

Nous estimons le budget de l'an 1 minimalement à 200 000\$, provenant essentiellement de fonds publics. Le financement initial permettra à l'organisme de se doter d'une permanence de deux personnes, de couvrir les frais de démarrage et autres frais de fonctionnement. Ce montant inclut également la tenue d'événements régionaux de partages et de réseautages de bonnes pratiques. Pour les années subséquentes, un seuil minimal d'au moins 20% du financement provenant de sources autres que la Ville de Montréal devra être prévu afin de favoriser l'autonomie de l'organisme.

Le conseil d'administration ou le comité de coordination (CC) du CPA devra se doter de mécanismes de gouverne performants et transparents. Pour y arriver, un code de déontologie qui favorise la nomination de personnes actives et diversifiées au CA ou CC est nécessaire. La composition du CA ou CC devra refléter tout le système alimentaire montréalais. Le CPA devra également se doter de règles pour s'assurer que la composition du CA ou CC est représentative, dans la mesure du possible, de l'ensemble de l'agglomération. La durée maximale d'un mandat à l'exécutif devra être établie et devrait, selon nous, se limiter à deux mandats consécutifs pour une durée de 4 ans.

4. Quels seraient ses enjeux prioritaires : production alimentaire, accès aux aliments, transformation et/ou distribution alimentaire, gestion des résidus alimentaires?

Toute la chaîne est importante, mais le REQ considère que les enjeux suivants sont prioritaires :

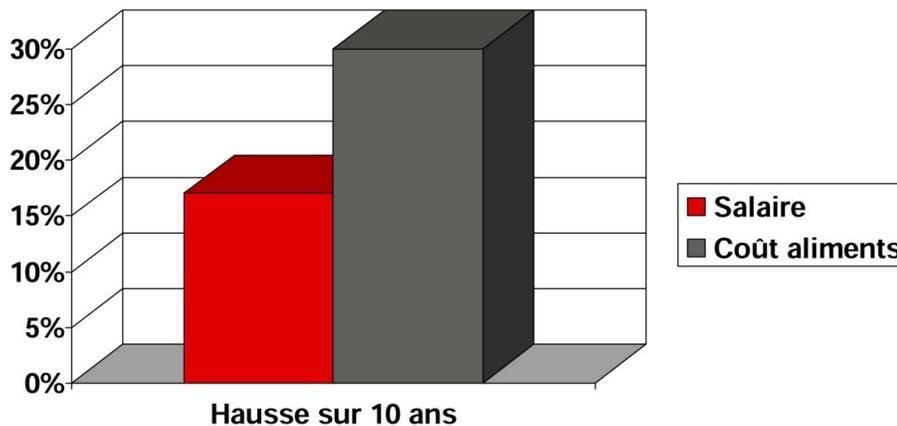
1. Réduire l'empreinte écologique du système alimentaire :
 - 1.1. Réduire le gaspillage alimentaire;
 - 1.2. Réduire les émissions de GES liées au système alimentaire;

- 1.3. Favoriser l'agriculture écologique et biologique.
2. Favoriser l'accès physique à une saine alimentation.
3. Soutenir le développement de l'agriculture urbaine et périurbaine.
4. Mettre sur pied d'un fonds régional et soutenir les initiatives locales.
5. Renforcer le maillage régional.

Afin de réduire le gaspillage alimentaire et favoriser l'accès à des fruits et légumes moins dispendieux, nous pensons que la participation active des grandes chaînes d'alimentation est primordiale. Selon l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation, un tiers de la production alimentaire destinée à la consommation humaine dans le monde est perdue ou gaspillée, ce qui représente environ 1,3 milliard de tonnes par an.

Les initiatives *Les Gueules cassées* et *Les fruits et légumes moches* en France sont des modèles très inspirants qui devraient être adoptés par toutes les grandes chaînes d'alimentations du Québec. Ces fruits et légumes moches, mais tout aussi nutritifs sont vendus moins cher (jusqu'à 30 %) et réduisent le gaspillage alimentaire. Ce type d'initiative aide à réduire les impacts liés à la hausse du coût des aliments plus élevés que les salaires.

Augmentation du coût des aliments



Source : *Analyse de l'opportunité de se doter d'un conseil des politiques alimentaires (CPA)* Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. 16 septembre 2015.

Nous pensons que la création d'un fonds, financé majoritairement par des fonds publics, est un outil essentiel pour soutenir les initiatives locales et régionales. Étant particulièrement impliqués dans l'agriculture urbaine, nous sommes d'avis qu'il est urgent d'agir sur le zonage et les réglementations afin de favoriser et pérenniser cette pratique d'approvisionnement locale.

5. Quelle serait notre contribution à un CPA MTL?

Les membres du REQ disposent d'une grande expertise en agriculture urbaine, gestion des déchets à Montréal depuis 20 ans, réduction du gaspillage alimentaire, empreinte environnementale, sensibilisation et éducation, etc. Nous pensons pouvoir apporter une contribution significative au potentiel CPA, comme nous le faisons déjà au SAM.

Le REQ représente les 19 éco-quartiers, cela lui confère une vision unique de Montréal et en fait un acteur de premier plan pour relayer les besoins du milieu et mobiliser les acteurs locaux et régionaux.

Contexte de l'intervention du Regroupement des éco-quartiers (REQ)

Instauré par la Ville de Montréal en 1995, le programme Éco-quartier est un programme d'action environnementale ancré dans les milieux locaux. L'objectif est de promouvoir l'écocivisme et d'améliorer le milieu de vie des Montréalais, par le biais d'actions environnementales réalisées par les citoyens.

Le programme offre un soutien financier à des organismes communautaires, bénéficiant d'un rayonnement dans leur milieu, qui souhaitent réaliser des activités de sensibilisation environnementale. La coordination est assurée de façon permanente par des employés (administrateurs, coordonnateurs et chargés de projets), qui s'appuient sur la participation de bénévoles.

Les assises locales permettent de planifier et réaliser des projets concrets adaptés aux besoins réels des populations concernées, contribuant au développement d'un sentiment d'appartenance au milieu de vie.

Les volets d'intervention caractérisent le programme en lien avec le potentiel CPA:

1. **La gestion écologique des matières résiduelles** (gaspillage alimentaire, compostage, mobilisation des commerces et institutions, sensibilisation du grand public, création de sites de compostage communautaires) ;
2. **La nature en ville** (agriculture urbaine, jardins collectifs, plantation d'arbres fruitiers, animations dans les écoles sur les SHV, kiosques de sensibilisation sur l'alimentation et la biodiversité, interventions pour contrer la perte de biodiversité alimentaire, promotion active du jardinage écologique avec Espace pour la Vie).

Les éco-quartiers constituent des partenaires de choix pour intervenir auprès de la population, le programme prônant la communication directe auprès des citoyens. Ils sont d'ailleurs les seuls acteurs en environnement présents à l'année auprès des Montréalais dans 14 arrondissements. Ils sont devenus des acteurs importants dans les arrondissements, non seulement par leurs projets fédérateurs et leurs interventions pertinentes dans la sphère publique, mais aussi par leur rôle favorisant l'engagement communautaire. Grâce à ces retombées, le programme accroît significativement la portée des programmes municipaux en matière d'environnement.

Bibliographie

Analyse de l'opportunité de se doter d'un conseil des politiques alimentaires(CPA). Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. 16 septembre 2015.

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal,
cgtsim.qc.ca/index.php/fr/?option=com_content&view=article&id=65.

DSP du CIUSSS du Centre-Est-de-l'Île-de-Montréal, Étude sur l'accès aux aliments santé à Montréal.